



VILLE D'YVERDON-LES-BAINS

MUNICIPALITE

JM

Préavis n° 13
30 mars 2005

RAPPORT AU CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS

concernant

une demande de crédit d'investissement de fr. 474'500.-
pour le remplacement du « logiciel métiers » du Service des énergies

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Objet du préavis

L'objet de ce préavis est le remplacement du «logiciel métiers » de facturation eau, gaz et électricité, distribués par le Service des énergies (SEY) ; l'outil actuel, dénommé « Energie 2000 » (E-2000), installé et mis en application au sein du SEY en 1998, ne répond plus aux besoins présents et futurs.

Historique

Les consommations d'eau, de gaz et d'électricité ainsi que la taxe d'épuration pour le Service des travaux et de l'environnement (STE) ont été facturées de 1991 jusqu'en octobre 1998 à l'aide du logiciel Ofisa SI et, dès novembre 1998, par le logiciel E-2000 installé par la société Ofisa.

Ce logiciel E-2000 a été acheté dans le cadre du crédit accordé à la suite de l'adoption du préavis n° 7 du 8 avril 1997 et l'investissement a été amorti en 5 ans. Avec 6 ans d'utilisation, il peut toutefois être considéré comme rentabilisé, par le chiffre d'affaires traité.

Le logiciel E-2000 est utilisé pour la gestion des clients et des compteurs pour les facturations de l'eau (ainsi que la taxe d'épuration pour STE), du gaz et de l'électricité.

Pour traiter partiellement les données nécessaires aux « contrôles des installations électriques intérieures », SEY a fait l'acquisition supplémentaire, en 2000, d'un module spécifique intégré dans E-2000 et Oracle.

Vu l'ancienneté de ce logiciel, toute adaptation ou modification est à la charge du demandeur. Il n'y a plus de mise à jour régulière (release), et seule une maintenance minimale est assurée, sur appel. Le fournisseur a annoncé, en octobre 2000, dans la perspective de l'acceptation de la LME (Loi sur le marché de l'électricité), ne plus assurer son développement et l'abandonner dès 2003 ; il annonçait encore en septembre 2003 que le logiciel serait maintenu « aussi longtemps que la LME, ou sa suite, n'imposera pas des modifications démesurées ».

Approche

Le logiciel de facturation E-2000 ne répond plus aux besoins actuels et aux obligations légales. Confrontées aux mêmes défis en raison de l'utilisation d'un logiciel identique ou de la même génération, les sociétés vaudoises distributrices d'énergie de la coopérative Enerdis (FMA : Forces Motrices de l'Avançon ; SEC : Société Electrique du Châtelard ; SEFA : Société Electrique des Forces de l'Aubonne ; SEIC : Société Electrique Intercommunale de la Côte ; SEVJ : Société Electrique de la Vallée de Joux ; UO : Usine de l'Orbe ; SIN : Services Industriels de Nyon ; SEY : Service des Energies d'Yverdon-les-Bains) ont constitué un groupe de travail appelé « Commission Informatique Enerdis » afin de permettre une réflexion plus globale, avec pour objectif une mise en réseau des connaissances et compétences de chacun en développant les synergies (études, achats, formation, gestion, développements, etc.). En raison de l'ampleur du travail accompli par cette commission, d'autres entités ont été intéressées à la rejoindre. C'est ainsi que le groupe de communes associées pour la distribution de l'eau, de l'électricité et du téléseuil des SI Pully–Paudex–Belmont (SIPPB) a rejoint rapidement cette commission. Il a été fait appel à un consultant spécialisé indépendant, afin de se faire accompagner dans cette démarche de recherche de solution informatique. Le coût de cette prestation est ainsi réparti entre tous les partenaires associés à cette opération.

Dans le cadre de ces travaux, les besoins techniques et fonctionnels ont été identifiés par les utilisateurs, listés, puis un cahier des charges a été établi.

Au fur et à mesure de l'avancement de l'étude, il est apparu important aux participants de la commission de prendre en compte les critères stratégiques suivants :

- Besoin d'un logiciel simple mais performant, répondant à nos exigences et en adéquation avec la taille de nos entreprises, en conservant toute

possibilité d'adaptation, en particulier celle de suivre la constante évolution de l'environnement de nos métiers; répondre aux attentes de nos clients et aux nouvelles exigences des marchés et des régulateurs futurs des marchés des énergies.

- Assurer la pérennité de nos diverses sociétés, dans un environnement de marchés libéralisés des énergies.
- Regroupement des distributeurs d'électricité romands autour d'un projet commun afin d'échanger leurs savoir-faire et favoriser des économies d'échelles.

Etat des lieux et motifs du remplacement

Les motifs du remplacement du logiciel E-2000 sont les suivants :

- **Modernisation et mise à jour de l'outil**

Il s'agit de répondre à la fois à nos besoins actuels et futurs en termes de facturation, statistiques, relations clients, gestion de contrats, nouveaux produits et services associés, réactivité aux nouvelles situations des marchés et des législations, évolutions à venir, etc.

Pour cela, deux hypothèses étaient possibles : soit continuer d'investir dans l'autre logiciel connu, utilisé par les SI de Lausanne et la majorité des distributeurs vaudois, soit acquérir un nouvel outil.

Il a été examiné en commun la possibilité de moderniser cet outil de même génération, par nos fournisseurs respectifs contraints de s'associer. Malgré des investissements identifiés importants, les résultats obtenus auraient été insatisfaisants et n'auraient répondu que partiellement aux nouveaux besoins connus.

Après une annonce en 2000 de rapprochement et de fusion possible, les propriétaires ont renoncé à ce produit à fin 2003. En effet, les investissements devenaient trop importants comparés aux résultats et à son avenir commercial, dans la durée. Il était donc indispensable et urgent d'acquérir un outil de dernière ou récente génération.

- **Statistiques**

L'utilité de la gestion analytique n'est plus à démontrer. Les budgets étant de plus en plus serrés, les entreprises doivent également mieux maîtriser leurs coûts, calculer précisément les sources de profits et optimiser leur gestion financière.

Pour cela, il est nécessaire de disposer d'un outil comportant ces fonctionnalités, capable de renseigner le gestionnaire, par exemple, sur les marges réalisées par tarif, par catégorie de clients ou encore par type d'énergie.

Dans une vision à plus long terme, il sera également utile de connaître le plus précisément possible le montant des charges et coûts qui y sont imputables.

- **Clarté et transparence de facturation**

En matière de gestion commerciale, une demande se fait ressentir de la part des consommateurs, à titre professionnel mais également des particuliers, de disposer de factures plus claires.

En effet, par leur présentation, la terminologie employée, le rythme des acomptes et décomptes, nos factures sont compliquées et génèrent un nombre considérable d'appels téléphoniques de la part de nos clients en quête d'explications.

Enfin, l'outil actuel ne comporte pas de fonctionnalité de décomposition des tarifs comme l'exigerait une future loi régulant le marché de l'électricité (différenciation entre coût de l'énergie et coût du transport, origine de l'énergie, moyen de production, etc.).

C'est pourquoi améliorer la transparence des factures devient une priorité car si elle n'est pas seulement souhaitée, elle pourrait également être exigée par les futurs régulateurs.

- **Relations clients - facturation de produits divers**

Vu le marketing développé par les grands distributeurs d'énergie et la tendance générale croissante, nous devons d'ores et déjà nous préparer à vendre, et donc pouvoir facturer, des produits d'énergies différenciés aux consommateurs (exemple : énergie solaire, verte, bleue ou grise, etc.) ; ceci n'est pas envisageable aujourd'hui.

Actuellement, nos factures de prestations ne sont pas créées à l'aide d'E-2000 mais sont éditées par le programme du logiciel de comptabilité générale. Il en résulte que le client reçoit une facture pour les énergies et une seconde pour toute autre prestation du même service; il en va de même pour le traitement des rappels et du contentieux.

Nous devons remédier à cette situation, anticiper et prévoir de gérer notre portefeuille avec un outil qui comporte des fonctionnalités permettant un meilleur suivi de chaque « ancien abonné » devenu désormais « client ».

Changement, pourquoi maintenant ?

Il paraissait judicieux d'évaluer la planification nécessaire à la mise en exploitation de cet outil informatique face à la vitesse d'évolution des marchés des énergies et le train de mesures qui en découlent. Avec la LapEl (Loi sur l'approvisionnement en électricité), nous sommes déjà au deuxième projet de loi fédérale après le refus populaire de la LME en septembre 2002. Le Conseil fédéral, ne souhaitant pas une ouverture sauvage, veut impérativement réglementer l'ouverture des marchés de l'électricité par une loi.

Les raisons qui ont incité la Municipalité à ne pas attendre cette échéance pour acquérir un nouveau logiciel de facturation sont les suivantes :

1. Pour les motifs évoqués ci-dessus, le logiciel doit être remplacé dans tous les cas et être opérationnel le plus rapidement possible pour combler les problèmes de gestion rencontrés (tableau de bord, clarté et transparence de la facturation, relations clients, etc.).
2. En octobre 2000, la société Ofisa a annoncé qu'elle n'assurait plus la maintenance de l'actuel produit à partir d'une ouverture des marchés, mais au plus tard en 2004 avec une nuance exprimée par courrier en septembre 2003. Par conséquent, il fallait trouver une solution rapidement.
3. Dès le 1^{er} janvier 2006, nous aurons l'obligation légale de préciser l'origine de la production de l'électricité facturée (marquage de l'électricité). Dès l'ouverture des marchés, nous devons gérer les énergies renouvelables (telle que la bourse solaire), selon la loi sur l'énergie.
4. La mise en œuvre commune réalisée avec les autres distributeurs d'énergies romands dans le cadre des études d'Enerdis, nous permet de bénéficier d'économies d'échelle dans le prix d'acquisition, l'installation du nouvel outil, la formation des utilisateurs et la maintenance.
5. Nos partenaires d'études s'engagent avec nous dans cette acquisition dont l'investissement, ainsi que les frais de développement futurs, seront dorénavant partagés.
6. Vu le nombre de sociétés souhaitant acquérir ce logiciel dans un délai très court (avant fin 2006), la planification serrée établie au sein du groupe de travail romand PRIME nous pousse à lancer le projet à fin 2004 - début 2005. Ceci nous permettrait d'envisager d'être prêt à fin 2005 et pouvoir roder l'outil sur un exercice annuel complet avant l'ouverture des marchés. La première « installation Enerdis » est réalisée et fonctionne à satisfaction. Le Master, tronc commun des fonctionnalités retenues par

l'ensemble des entités intéressées, confirme l'assurance d'une implantation facilitée sur les sites suivants et donc une maîtrise des coûts.

7. Enfin, le « logiciel métiers » SEY est l'outil essentiel à ses activités qui assurent un chiffre d'affaires de l'ordre de 42 millions de francs par année. Nous devons impérativement assurer cette facturation de manière performante.

Cadre de la sélection

Dans la première phase d'analyse, d'évaluation et de sélection réalisée durant les mois de mai et juillet 2003, les premières études ont porté sur les produits suivants :

- Nouvelle version du programme Electra développé par Info-Services et Ofisa Informatique, regroupées.
- Programme IS-E développé par Innosolv AG.
- Programme Urbanus développé par Data Consulting.
- Programme SAP implanté par et pour Romande Energie S.A.
- Programme Soft-IS de Soft-IS.

Cette première analyse nous a permis de retenir les 3 solutions qui comportaient le moins de risques dans notre analyse SWOT (forces, faiblesses, opportunités, menaces). Il s'agissait de IS-E développé par Innosolv AG de St-Gall, SAP implanté par la Romande Energie et Urbanus développé par Data Consulting.

La proposition d'Info-Services-Ofisa a été écartée car elle ne faisait que moderniser un vieil outil et qu'elle demandait un très gros investissement de développement, sans garantie sur le produit final. Celle de Soft-IS ne répondait pas à nos besoins. Puis en affinant, la solution Urbanus, quoique performante à l'heure actuelle, n'offrait pas de bonne garantie de développement et surtout de pérennité ; ce sont finalement deux solutions qui ont été retenues pour l'évaluation finale : IS-E et SAP.

Choix du logiciel

- **Présentation des solutions**

Sans considérer les fonctionnalités techniques des deux produits qui répondent parfaitement aux besoins, le choix de la solution SAP comporte des enjeux fondamentalement différents de ceux du choix d'IS-E.

SAP

Pour la solution SAP, il s'agirait d'intégrer, en tant qu'actionnaire, une entreprise informatique nommée Neo Technologies, fruit d'un regroupement entre Romande Energie (RE) et les Services Industriels de la Ville de Lausanne (SIL), société créée pour assurer à ces deux entités les prestations informatiques de facturation de l'électricité. La partie touchant les domaines gaz et eau est encore à réaliser, car RE n'a développé son produit que pour l'électricité. Ensuite, la capitale vaudoise envisage d'installer le système pour l'ensemble de ses autres services, s'attribuant durablement les ressources de développement.

En termes de structure, l'investissement dans le capital a été estimé, par les SIL et RE, à fr. 45'000.- pour SEY. La représentation au Conseil d'administration a été fixée non pas en fonction du nombre de partenaires (type coopératif) mais en fonction du montant du capital-actions, lui-même déterminé par le nombre de contrats (nombre de clients) par société ou services communaux.

Dans ce contexte, vu la taille de nos interlocuteurs qui ont refusé les propositions de coopération qui consistaient en « une société = une voix », la représentation d'Yverdon-les-Bains aurait été trop minoritaire. Dans cette situation, c'est n'avoir quasiment aucun pouvoir de décision ou de pression sur les choix stratégiques ou opérationnels faits par les autres « gros actionnaires » que sont RE et SIL.

Au niveau opérationnel, il s'agirait de mettre en réseau nos postes informatiques avec le centre de calculs de Neo Technologies prévu à Lausanne où un serveur central, mémoire de toutes les données clients, effectuerait toutes les opérations.

SAP est un outil très performant, reconnu dans le monde entier, choisi par les plus grandes entreprises et extrêmement fiable. En revanche, ce logiciel comporte son lot d'inconvénients, en particulier ses coûts de maintenance très élevés, ses paramétrages peu flexibles à moindres coûts et un niveau de complexité de l'application nécessitant, dès lors, un encadrement, des utilisateurs spécialisés et une formation conséquente, donc chère.

Il est important de considérer également que la commune ne posséderait, dans ce cas, ni les licences d'exploitation du logiciel (qui sont détenues par Neo Technologies), ni la possession « physique » du serveur qui gère ces données, ni le contrôle de son contenu.

Mentionnons néanmoins que la commune de Lutry a choisi cette option.

IS-E / PCS (Innosolv / ProConcept):

Avec la solution IS-E, il s'agit d'acheter un produit informatique suisse utilisé aujourd'hui par plus de 260 sociétés électriques ou mixtes d'Outre-Sarine à un éditeur Saint-Gallois, Innosolv AG, et de l'implanter via son intégrateur romand, la société Pro-Concept Services SA, basée à Sonceboz (BE), qui en a assuré la traduction et l'intègre selon nos demandes afin qu'il devienne compatible avec nos logiciels périphériques.

Même si Pro-Concept n'avait pas d'expérience dans le domaine de distribution des énergies, elle est riche d'expériences réalisées en milieu industriel et s'est vue décerner, en septembre dernier, le titre de « Entrepreneur de l'année 2004 ». Dynamique et forte de plus de 100 collaborateurs, elle dispose de services clients et développement des produits dotés de plusieurs collaborateurs pour la même fonction. C'est la garantie d'un bon suivi et la tenue des délais nécessaires.

Il est à noter que l'outil comprend l'intégration des deux modules suivants :

- d'une part, la partie logiciel IS-E, logiciel dit « métiers » dont les fonctionnalités sont :
 - la facturation des fluides et énergies (eau, énergie, gaz, télé-réseau, chaleur à distance, etc.), mais aussi des prestations et des taxes;
 - la gestion des données commerciales (clients, adressage, propriétaires, locataires);
 - la gestion des données techniques : installations intérieures (transformateurs, câbles, compteurs, télécommandes, etc.);
 - la gestion des appareils de relevés, de comptages avec délai de remplacement, de ré-étalonnages, etc.
- d'autre part, une partie financière, à savoir : logiciel de gestion intégré dont les fonctionnalités sont la gestion des débiteurs, la gestion des outils d'aide à la décision, outils de reporting, tableau de bord, analyse des statistiques, divers modules composant l'ERP de Pro-Concept comportant de multiples compléments qui peuvent être ajoutés, selon les besoins.

Au niveau opérationnel, il est possible de conserver la même organisation que l'actuelle, à savoir : les données sont conservées sur un serveur propriété de la Commune, la maintenance est assurée par le département informatique sous validation de Pro-Concept, les licences sont propriétés communales.

- **Comparaison des coûts des deux solutions**

A notre connaissance, en considérant les éléments qui nous ont été fournis, le tableau ci-dessous présente une comparaison synthétique des coûts d'investissement et d'exploitation des deux solutions :

| | IS-E / PCS | Neo Technologies |
|-------------------------------------|----------------|------------------|
| LICENCES ET MISE EN ŒUVRE | 385'000 | 56'500 |
| PART CAPITAL SOCIETE | - | 45'000 |
| ACCOMPAGNEMENT PROJET | 47'000 | 47'000 |
| HARDWARE | 34'000 | |
| LOGICIEL | 8'500 | |
| TOTAL INVESTISSEMENT | 474'500 | 148'500 |
| Maintenance / an | 29'600 | 63'300 |
| Coût communication /an | - | 10'800 |
| | | |
| FRAIS D'EXPLOITATION ANNUELS | 29'600 | 74'100 |
| | | |
| TOTAL 1ère Année | 504'100 | 222'600 |
| TOTAL sur 4 ans | 592'900 | 444'900 |
| Total sur 8 ans | 711'300 | 741'300 |
| Total sur 10 ans | 770'500 | 889'500 |
| | | |

- **Choix du logiciel**

En considérant l'ensemble des aspects, le choix s'est porté sur la solution IS-E d'Innosolv AG pour les raisons suivantes :

Pérennité

Les « codes sources » du logiciel IS-E sont déposés chez un notaire. De plus, le nombre d'utilisateurs, soit plus de 260 services d'énergies et sociétés électriques en Suisse dont les services industriels de Winterthour, St-Gall, Lucerne, St-Moritz, Granges, Soleure ; ceci nous laisse à penser que, même en cas extrême de faillite de l'éditeur, le potentiel de sa clientèle est tel qu'il devrait y avoir un repreneur. C'est en effet, au niveau national, la solution leader de facturation d'énergies.

Qualité et fonctionnalité

Ce logiciel a été conçu pour répondre aux contraintes actuelles du marché et satisfaire ses utilisateurs qui rencontrent des problématiques strictement similaires aux nôtres. Il comporte non seulement les fonctionnalités que nous avons identifiées dans notre cahier des charges mais répond déjà, dans sa version de base, à des besoins futurs.

Coûts

Malgré un investissement de départ plus important que la solution SAP, la solution IS-E a un coût inférieur à moyen terme (8 ans) grâce aux frais de maintenance inférieurs et à l'absence de coûts de communication. L'offre de Neo Technologies est volontairement très attractive financièrement au niveau de l'investissement de départ car proposée comme « aux coûts marginaux » puisque l'investissement est déjà payé par l'usage unique de RE; elle se révèle trompeuse à terme, au regard des coûts de maintenance très élevés de SAP. Ainsi, le prix de la solution IS-E est inférieur sur dix ans de fr. 119'000.-; de plus, SAP ne garantit ses conditions actuelles que pour trois ans encore. L'unité commerciale des BKW-FMB (Forces Motrices Bernoises) a récemment délaissé SAP pour IS-E.

Modularité

L'ERP Pro-Concept est par essence un progiciel dit « intégré » qui permet l'implantation de « briques » en fonction des besoins de l'entreprise, à coûts limités.

Indépendance

La solution IS-E est le moyen de garantir notre indépendance vis-à-vis de notre fournisseur d'énergie actuel et des choix informatiques futurs mais n'exclut nullement de grouper, à terme, sur une plate-forme commune, les diverses entités de distributeurs d'énergies.

Convivialité

L'environnement de travail de IS-E est tout à fait semblable à celui des logiciels Microsoft, ce qui facilite son apprentissage et son utilisation.

- **Une solution romande**

Les conclusions de la commission informatique ont fait des émules au sein de la branche des énergies : toutes les sociétés membres d'Enerdis ont choisi IS-E / PCS. La société d'Aubonne (SEFA SA) a servi de premier site test lors de l'installation du nouveau logiciel pour toutes les applications prévues dans le Master.

Plusieurs autres sociétés romandes se sont intéressées à ces travaux, à l'exemple des SI de Pully qui ont installé le logiciel métier et qui ont une situation semblable à celle d'Yverdon-les-Bains (E-2000 et comptabilité communale GEFI).

SIE SA à Renens, SIM SA à La Chaux-de-Fonds et Gruyère Energie SA (GESA) ont également rejoint le groupe de travail et choisi IS-E. CIGES, dont font partie ESR (Energies Sion-Région) et SI Val de Bagnes, a déjà porté son choix sur le même produit, après analyse. D'autres s'y intéressent comme les Services Industriels de Romanel-sur-Lausanne.

Ces sociétés multi-fluides romandes, productrices et/ou distributrices ont constitué une plate-forme de travail, actuellement baptisée « PRIME » (Plate-forme Romande Informatique des Métiers de l'Energie) qui va assurer, en premier lieu, un pôle d'échanges et de prestations de services pour les problèmes liés à l'informatique. Sa première mission est de capitaliser le savoir-faire acquis lors des premières implantations en Romandie en les mettant à la disposition du candidat suivant au passage sur IS-E. Puis de trouver une solution de plate-forme commune à l'usage de l'ensemble des utilisateurs, pour limiter et maîtriser les coûts, regrouper les ressources informatiques et simplifier l'implantation des futures évolutions.

La charge moyenne par compteur et par année est de fr. 3.65, alors que le revenu moyen annuel par compteur est environ de fr. 1'990.-.

Coûts

- **Devis estimatif et demande de crédit**

Le devis estimatif de la solution proposée, IS-E / PC-S, est présenté plus haut et s'élève à fr. 474'500.-.

Les frais d'exploitation (maintenance des logiciels) étant pris en charge par le budget (compte de fonctionnement), ils ne rentrent pas en compte dans la demande de crédit.

C'est donc un crédit de fr. 474'500.- que la Municipalité sollicite auprès du Conseil communal.

- **Montant prévu au plan des investissements**

Un montant de fr. 400'000.-- était prévu au plan des investissements 2005. La différence de fr. 74'500.- s'explique comme suit :

- Accompagnement du projet par un chef de projet à temps partiel non prévu initialement qui supplée au manque de disponibilité interne. Cela permet d'assurer un suivi optimum de l'implantation, du respect du budget et la coordination entre les différents acteurs externes et internes impliqués, avec un avis neutre et impartial.

- Complément de modules pour les fonctionnalités suivantes: contrôles des installations des bâtiments (OIBT), interface de comptages à distance, de nouveaux besoins apparus en cours d'études ou générés par les nouvelles exigences extérieures.
- Pour ce qui est de l'installation sur site de la solution IS-E / PC-S, le service informatique communal a prévu, comme préconisé par l'intégrateur, de réserver quatre serveurs spécifiques à la base de données IS-E / PC-S (fr. 34'000); la maintenance et l'amortissement de ce matériel pourront être, du fait de sa distinction des autres données communales, complètement imputables au SEY qui en assumerait les charges en réalisant ainsi la transparence comptable souhaitée par la commission à la concurrence (Comco).

Planning et date d'application

Le projet de mutation sur IS-E / PC-S a été planifié sur 6 mois avec une mise en service programmée à l'automne 2005 pour effectuer, sur le nouveau système, les tests idoines avant les relevés de fin d'année établis dès novembre et le bouclage annuel. En 1998, le personnel de la section administrative a déjà vécu et assumé une semblable expérience, malgré une préparation bien moins élaborée.



Conclusions

Vu ce qui précède, nous avons l'honneur de vous proposer, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre la décision suivante :

LE CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS
sur proposition de la Municipalité,
entendu le rapport de sa Commission, et
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

Article 1.- Un crédit d'investissement de fr. 474'500.- est accordé à la Municipalité pour couvrir les frais de remplacement du « logiciel métiers » du Service des Energies.

Article 2.- La dépense sera financée par la trésorerie générale et imputée au compte n° 6803 « logiciel métiers SEY » et amortie en 5 ans au plus.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic :

Le Secrétaire :

R. Jaquier

J. Mermod

Délégué de la Municipalité : M. Chs. Forestier